

21 déc 2012 -17:43

Appartient à [Conseil des ministres du 21 décembre 2012](#)

Renforcement de la visibilité des services fédéraux

Sur proposition du Premier ministre Elio Di Rupo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le renforcement de la visibilité des services fédéraux en désignant le logo ".be", accompagné de la mention "l'administration fédérale", comme logo commun des institutions fédérales.

L'élaboration d'une *marque fédérale* a été entamée dès 2003 avec la création du logo .be. Toutefois, des centaines de logos fédéraux coexistent, ce qui implique un manque de lisibilité de la communication publique fédérale vis-à-vis du citoyen.

La réforme de l'Etat en cours constitue une opportunité pour mener une politique de renforcement de la visibilité spécifique de l'administration fédérale. Le Conseil des ministres a ainsi décidé de progressivement généraliser l'utilisation du logo .be pour l'ensemble de l'administration fédérale. Ce logo .be pourra, le cas échéant, coexister avec le logo propre d'un SPF.

Le logo .be sera modernisé et accompagné d'une nouvelle charte graphique. A ce propos, un groupe de travail, présidé par la Direction générale Communication externe du SPF Chancellerie du Premier Ministre, prendra toutes les initiatives nécessaires pour renforcer la visibilité des services fédéraux et veiller à la bonne application des règles en la matière. Ce nouveau logo modernisé des services fédéraux devrait être d'application dans le courant de l'année 2013.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>